



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime (CMA76) s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 % ;
- Une diminution des consommations d'énergie de 50% ;
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire.

La CMA76 est située au 135 Boulevard de l'Europe à Rouen. Il s'agit un établissement consulaire administré par des artisans élus pour 5 ans. Implantée géographiquement sur chacun des 3 arrondissements de la Seine-Maritime (Dieppe - La Havre - Rouen), elle représente les intérêts des plus de 18 000 entreprises artisanales seino-marines réparties sur 250 activités (au sein de 4 secteurs d'activité Alimentation - Bâtiment - Fabrication - Services). La CMA76 gère 3 CFA (Centre de Formation d'Apprentis) également implantés sur Dieppe - Le Havre - Rouen. Au quotidien, la CMA76 accompagne les porteurs de projet, les entreprises dans leur création, leur développement et leur reprise, les jeunes, les demandeurs d'emploi ainsi que les salariés souhaitant entrer dans l'Artisanat. Par ailleurs, la CMA76 est le partenaire des collectivités et entités ayant la volonté de mettre en place des politiques de développement et d'accompagnement du tissu artisanal. La CMA76 est forte de 136 agents et enseignants.

Compte tenu, d'une part, de son implantation historique sur le territoire rouennais :

- 1930 : création et installation la Chambre de Métiers de la Seine-Inférieure à Rouen. Initialement positionné 8 place du Gaillardbois à Rouen de 1930 à 1939, puis étant transféré au 81 rue Thiers (devenue rue Jean Lecanuet par la suite) entre 1939 et 1999, le siège de la Chambre de Métiers s'est installé dans de nouveaux locaux, à la fois plus fonctionnels et adaptés, au 135 boulevard de l'Europe, le 29 novembre 1998 (NB : à cette époque, un des critères de choix de l'emplacement retenu portait sur un objectif d'accessibilité, et notamment via les transports en commun, du siège de la CMA76 par ses utilisateurs) ;
- 1973 : création du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) de Rouen. Celui-ci a été installé à son origine dans les locaux de la Chambre de Métiers (rue Thiers) pour ensuite occupé le site au 41 Route de Bonsecours (76000 Rouen). C'est en 2017 que le CFA de Rouen, baptisé CFA Simone VEIL, s'installa sur les Hauts de Rouen (2 rue César Franck) dans des locaux entièrement neufs et répondant aux nouvelles exigences thermiques.

D'autre part, la CMA76 représente un collectif de plus de 6200 établissements implantés sur le territoire de la MRN qui apportent des services de proximité au quotidien pour l'ensemble des habitants de la Métropole. C'est dans ce cadre que la CMA76 est à l'initiative d'une coalition (CMA76/Eco-Défis) qui s'inscrit dans la Cop21 locale initiée par la MRN.

C'est ainsi que, tout naturellement et à titre d'exemplarité pour ses ressortissants métropolitains, la CMA76 s'engage également à titre individuel au sein de la Cop21 locale. Elle s'investit au quotidien à jouer son rôle, faire sa part, pour contenir le réchauffement climatique, agir pour la transition écologique et préserver la biodiversité, et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire.

Depuis 2014, la CMA76 a déjà mis en place plusieurs actions en matière de transition écologique :

- Passage à un système de gestion locative de sa flotte automobile (avec notamment 18 véhicules de dernière génération équipés d'un dispositif de conduite « Eco ») ;
- Utilisation d'un véhicule électrique sur le CFA de Rouen ;
- Passage à un parc de photocopieurs/imprimantes recto-verso en réseau ;
- Réduction de l'impact sur la ressource en eau via le passage à un marché de prestation de nettoyage « à la vapeur » de la flotte automobile de l'ensemble des sites de la CMA dont les rouennais ;
- Mise en place de la collecte sélective des papiers de bureaux via un contrat avec Recy'go ;
- Mise en place de l'affranchissement « lettre verte » en priorité avec un contrat confié à la Poste ;
- Mise en place de points de collectes des cartouches et toners des matériels informatiques et bureautiques ;

- Déplacements professionnels au sein de l'agglomération rouennaise via les transports en commun de la Métropole ;
- Adhésion au PDE (Plan de Déplacement Entreprise) proposée par la Métropole ;
- Mise en place de chasse d'eau à double débit ;
- Construction d'un nouveau CFA (RT 2012) en 2017 avec un choix d'implantation favorisant un mode de déplacement via le réseau TEOR pour ses élèves ;
- Chauffage du CFA Simone VEIL relié sur le chauffage urbain de la Grand'Mare prochainement relié à une centrale Biomasse ;
- Récupération de chaleur sur les groupes froids du CFA pour générer l'eau chaude sanitaire ;
- Enveloppe thermique étudiée au nouveau CFA pour respecter les exigences thermiques ;
- Traitement du confort d'été du CFA avec des protections solaires (type brise soleil orientable) ;
- Mise en place d'un système de gestion automatisé des éclairages selon calendrier solaire pour le CFA ;
- Orientation du bâtiment (CFA) selon la course du soleil par le biais d'une simulation thermique dynamique ;
- Mise en place de corbeilles doubles pour le tri dans les classes et les bureaux et jusqu'à l'évacuation globale des déchets (CFA) ;
- Mise en place depuis décembre 2017 d'une formation en e-learning « SPI en ligne » (Stage de Préparation à l'Installation obligatoire pour les nouveaux créateurs/repreneurs d'entreprises) : déjà 300 stagiaires ont choisi cette formule ce qui a permis d'éviter 300 x 40 km x 3 jours = 36 000 km soit environ 5 Tonnes de CO2).

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
 Considérant les motivations de la CMA76 et les actions qu'elle a déjà mises en place,
 La CMA76 s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Christophe DORE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime, représentant légal de l'entreprise CMA76, domiciliée 135 Boulevard de l'Europe 76100 ROUEN, suis ainsi le garant de l'engagement de la CMA76 à contribuer aux objectifs de la COP21, à la fois en maintenant les actions vertueuses décrites ci-dessus, et, par la mise en œuvre des actions futures suivantes :

- Renouvellement par phase des éclairages par des ampoules à technologie LED et intégralement LED au CFA Simone VEIL;
- Passation d'un nouveau marché d'entretien avec clause de développement durable, utilisation de produits respectueux de l'environnement, recyclage inclus ;
- Passation d'un contrat avec la société « Palettes rouennaises » pour le retraitement des palettes ;
- Formation d'une partie du personnel à la collaboration virtuelle et l'animation de réunions distantes (objectif de réduire les déplacements professionnels).

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer par ailleurs à la coalition CMA76/Eco-Défis.

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à Rouen, le 07 novembre 2018



Signature